

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVIII

Québec, 30 décembre 1905

No 20

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 305. — Les Quarante Heures de la semaine, 305. — 1906, 306. — Le théâtre de l'Auditorium, 306. — Apostolat de la prière, 306. — Chronique diocésaine, 307. — Après le vote de la séparation, 309. — Ce qui se prépare, 309. — L'avis du Père Le Deré, 312. — Les étapes de la persécution en France, 313. — Nations protestantes et nations catholiques, 315. — Bibliographie, 319.

Calendrier

— o —

31	DIM.	b	Du dim. dans l'octave. S. Sylvestre I, pape et confesseur. <i>Kyr.</i> des dbis. I Vép. de la Circoncision, sans mém.
1	Lundi	b	CIRCONCISION. <i>Kyr.</i> 2 cl. II Vép., u.ém. du suivant.
2	Mardi	r	Octave de S. Etienne, premier martyr.
3	Merc.	b	Octave de S. Jean, Apôtre et Evangéliste.
4	Jedi	r	Octave des SS. Innocents.
5	Vend.	b	Vigile de l'Epiphanie, <i>semid. privil.</i>
6	Saud.	b	EPIPHANIE de N.-S. (<i>d'oblig.</i>). 1 cl. <i>Kyr.</i> royal. II Vép. de la fête, mém. du dim., <i>Kemansit</i> , v., <i>Omnes</i>

Les Quarante Heures de la semaine

— o —
1er janvier, Sœurs du Saint-Rosaire, Beaupré. — 3, Saint-Augustin. — 5, Asile du Bon-Pasteur, Québec.

1906

La *Semaine religieuse* fait, à l'intention de ses lecteurs, des souhaits très sincères pour la nouvelle année qui commencera dans deux jours.

La fin, le commencement d'une année sont des époques pleines de leçons très saisissantes. A chacun d'en profiter comme il convient, c'est-à-dire sous l'inspiration des pensées que nous suggère la foi.

Archevêché de Québec, 23 décembre 1905.

Monsieur l'abbé Stanislas-Camille Brochu, curé de Saint-Denis de Kamouraska, décédé hier, le 22 du courant, à l'âge de soixante-un ans, était membre de la Société de Saint-Joseph et de la Société d'une messe (*section diocésaine*).

LIONEL LINDSAY, ptre,
Secrétaire.

Le théâtre de l'Auditorium

Certain journal a cru devoir donner son interprétation de la lettre de S. G. Mgr l'Archevêque, qui a été lue au prône des églises de la ville dimanche dernier, et par laquelle les fidèles étaient informés qu'il leur était interdit, sous peine de refus d'absolution, d'assister aux représentations de l'Auditorium. En même temps, ce journal, exprimant sa conviction que l'on ne jouera plus de pièces immorales à ce théâtre, se fait l'interprète des directeurs de l'Auditorium — dont personne ne paraît beaucoup connaître la liste — qu'il donne pour des catholiques et des citoyens respectables. Et pourtant, ces catholiques savaient que l'on jouerait à l'Auditorium *Fedora*, *La Tosca*, *La Dame aux Camélias*, *Adrienne Lecouvreur*, *Le Nuage*, etc... Il faut donc croire que ces messieurs ne sont pas si catholiques qu'on le dit ; ou qu'ils n'entendent absolument rien à la valeur morale des pièces théâtrales ; ou encore qu'ils ne s'occupent aucunement de ce qui se joue à leur théâtre.

En tout état de cause, il y a une chose dont l'on peut être certain. C'est que l'autorité religieuse ne reviendra pas sur la mesure qu'elle a dû prendre, pour remplir son devoir, sans avoir des garanties absolument sérieuses que l'Auditorium va cesser d'être une école de perdition pour la population catholique du district de Québec.

Apostolat de la prière

Intention générale pour janvier 1906 : *Les élections législatives en France*.

L'Apostolat de la Prière étant, selon l'expression de Léon XIII, une œuvre *catholique*, ses membres de tous pays et de

toutes langues ne peuvent manquer de s'intéresser à la prospérité de l'Eglise sur tous les points du globe. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous proposons avec confiance à tous nos associés, même étrangers, les prochaines élections législatives en France, auxquelles la question religieuse se trouve si intimement liée.

Que de fois le pape Léon XIII eut à déplorer la persécution qui sévit en France, persécution suscitée par « une faction acharnée contre l'Eglise » et par une « société ténébreuse, irrécyclable ennemie de la foi catholique. » Pour satisfaire « leurs haines invétérées », les membres de cette faction juive et franc-maçonne ne craignent pas de « conduire aux abîmes leur propre patrie. » Et le pape conjurait instamment tous les catholiques français, évêques, prêtres et fidèles, de s'unir par la prière et par l'action, en vue du relèvement de la patrie et de la défense de la religion.

Or, à l'heure actuelle, la crise est devenue plus aiguë que jamais, et tout semble présager une catastrophe prochaine.

Seules, de bonnes élections législatives pourraient enrayer le mouvement révolutionnaire qui emporte la France. De là leur importance capitale. Si la nouvelle Chambre restait aux mains des sectaires, il faudrait s'attendre à une recrudescence de haine et de persécution religieuse.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour obtenir de bonnes élections en France.

Résolution apostolique : Prier dans ce but.

Chronique diocésaine

— Same li, le 23 décembre, à la Basilique, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a conféré les Ordres suivants :

ORDRES MINEURS : Frères Laurent, Martin, Fidèle, Etienne, Denis, Arsène, Bruno, Romain et Robert, de la communauté des RR. PP. Franciscains de Québec.

SOUS-DIACONAT : MM. Théodore Labbé et Ferdinand Massé, du diocèse de Québec; Omer Dubé, du diocèse de Rimouski.

DIACONAT : Frères Cyprien, Valentin-Marie, Raymond,

Hyacinthe, Pierre-Fourier, Alphonse-Marie, Jean-Joseph, Pierre-Baptiste et Patrice, Français de Québec.

Dimanche, le 24 décembre, à la Basilique, Sa Grandeur a fait les ordinations suivantes :

TONSURE: M. J.-Ludger-Lucien Leclerc, du *diocèse de Québec*.

ORDRES MINEURS: M. Patrice Boyd, du *diocèse de Québec*.

DIACONAT: MM. Théodore Labbé et Ferdinand Massé, du *diocèse de Québec*, et Omer Dubé, du *diocèse de Rimouski*.

— Mardi, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé aux funérailles de feu M. l'abbé Brochu, curé de Saint-Denis.

— Le 19 décembre, S. G. Mgr l'Archevêque a fait la bénédiction du couvent de la Rivière-à-Pierre et d'une cloche qui lui est destinée. *La Vérité* du 23 décembre a publié un compte rendu de la jolie fête qui a marqué cette cérémonie. Elle a été tout un événement pour la paroisse de la Rivière-à-Pierre, qui se développe d'une manière si étonnante, grâce à l'activité et au dévouement de son curé, M. l'abbé O. Blanchet.

— Mercredi, le 27, fête de Saint-Jean l'Évangéliste, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de vêtue et de profession dans la chapelle des Franciscaines Missionnaires de Marie à Québec.

Dix postulantes ont reçu le saint habit. Voici leurs noms : Mlles Fleurange Perrault, de Montréal, en religion M. M.-Manueta ; Laura Saint-Germain, d'Oxford (Maine), en religion M. M.-Gaudiosa ; Alma Couture, de Sainte-Julie, en religion M. M.-Alodia de l'Enfant-Jésus ; Evéline Sansoucy, de Woonsocket (R. I.), en religion M. M. de Saint-Prime ; Claudiva Vaillancourt, de Saint-Arsène, en religion M. M.-Léoncie du S.-C. ; Celanire Fouquet, de Saint-Chrysostome, en religion Sr M. de Saint-Cyrin ; Diana Julien, de Québec, en religion Sr M.-Lætitia de Jésus ; Alma Goulet, de Sainte-Julie, en religion Sr M.-Ansberta ; Evar Gouillet, de Pawtucket, (R. I.), en religion Sr M.-Évangéline du S.-C. ; Elmina Lapointe, de Saint-Jean-Port-Joli, en religion Sr M.-Edberta.

— Ont été admises aux premiers vœux : Mlles Léopoldine Bélanger, de Saint-Antoine, en religion M. M.-Antonin de l'Eucharistie ; Rose Babin, de Saint-Jean-Port-Joli, en religion M. M.-Caritas Jesu ; Lumina Fiset, de Québec, en religion M. M.-Léonard de Port-Maurice ; Emma Hurtubise, de Montréal, en religion M. M.-Paule de Jésus ; Marie-Louise Vaillancourt, de Saint-Arsène, en religion M. M.-Benoite de Jésus ; Rose Paradis, de Webster (États-Unis), en religion M. M.-Augustine ; Preciosa Ruscetti, d'Antrosano (Italie), en religion Sr M.-Francesca.

— Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Mlles Anna Bilodeau, de Sainte-Hénédine, en religion M. M. de Saint-Alfred ; M.-Edesse Roy, de Saint-Antoine, en religion Sr M. de Saint-

Elphège ; Emma Grégoire, de Saint-Théodore de Chersey, en religion Sr M. de Saint-Manuel.

Le R. P. Ange-Marie, Gardien des Pères Franciscains de Québec, a fait le sermon de circonstance.

— Cet avant-midi, samedi, MM. les membres du clergé de la ville et des environs se réunissent au salon de l'Archevêché, pour présenter leurs souhaits de nouvelle année à Monseigneur l'Archevêque.

— Nous publierons, la semaine prochaine, une notice biographique sur feu M. l'abbé Martin, curé de Saint-Frédéric de Beauce. Nous avons reçu cet article trop tard pour la présente livraison.

Après le vote de la séparation

L'un des grands événements de notre époque s'est accompli, le 6 décembre, lorsque le Sénat de France a mis fin au Concordat en adoptant la loi dite de Séparation.

Pour permettre à nos lecteurs de se faire une idée du régime créé pour cette loi et qui va être, jusqu'à nouvel ordre, celui de l'Eglise de France — si le Pape l'autorise à s'y soumettre, nous reproduisons un article du brillant écrivain qui se cache sous un pseudonyme connu, et dans lequel il donne une idée des vexations qui attendent les catholiques dans ce nouvel état de choses.

Ce qui se prépare

Braves gens qui dormez, savez-vous ce qui se prépare contre vous, vos femmes, vos enfants, vos mourants et vos morts ? Avez-vous lu la loi qui vient d'être votée par le Sénat après l'avoir été par la Chambre ? Non, peut-être ! Ou, si vous avez essayé de la lire, vous vous êtes arrêtés aussitôt, la trouvant longue, compliquée, embrouillée, peu claire, et prenant votre parti dès lors de ne pas même essayer de la comprendre. Ainsi fait l'autruche qui, poursuivie par les chasseurs, met sa tête sous son aile pour ne pas voir le danger et se figure que c'est le meilleur moyen d'y échapper ! Naïve autruche !... De grâce, braves gens qui dormez, ne faites pas comme elle : réveillez-vous et ouvrez les yeux : voyez le péril qui vous menace, et qui menace avec vous, je le répète, ce que vous

avez de plus cher au monde, vos femmes, vos enfants, vos mourants et vos morts! . . .

Connaissez-vous cette loi? On va vous la résumer en sept articles, en vous mettant les points sur les i . . .

Art. 1er. — Plus de Dieu! — « *La République ne reconnaît aucun culte!* » Ce qui veut dire, ou j'ignore le français, qu'à peine aurons-nous franchi le seuil de la loi, nous entrerons dans un blasphème et une apostasie! Les révolutionnaires de 93 eux-mêmes avouaient, avec le bon sens, que le ciel et la terre ne se sont pas faits tout seuls; ils reconnaissaient « l'Être suprême ». Les Jacobins d'aujourd'hui veulent nous faire descendre au-dessous du bon sens; Dieu les gêne, ils le suppriment! Et de tous les peuples du monde nous sommes les seuls à vouloir insérer dans nos lois un pareil blasphème, une aussi monstrueuse impiété! On nous place au-dessous des peuples païens eux-mêmes; on nous ravale au niveau des bêtes!

Art. 2. — Plus de budget des cultes? — « *La République ne salarie aucun culte.* » Cela veut dire: « Naguère, fidèles à un engagement solennel (Assemblée Nationale, loi du 2 novembre 1789, décret du 13 avril 1790, Concordat de 1801), nous, Etat, nous servions une *indemnité*, une rente au clergé, en retour des biens, du capital que nous lui avions pris; aujourd'hui, nous refusons la rente, et nous gardons le capital! . . . »

Comment appelez-vous cela, mes amis?

Art. 3. — Plus de prêtres! — Ce sera la conséquence, en beaucoup d'endroits, de la suppression du budget des cultes. Accablés de charges, beaucoup de bons chrétiens ne pourront remplacer les maigres 900 francs que recevait leur curé, les très maigres 400 francs que recevait leur vicaire. Et ceux-ci, pour ne pas mourir de faim, s'en iront chercher du pain ailleurs! Ou si l'on veut les garder, alors . . .

Art. 4. — Le budget des cultes sera remplacé par de nouveaux impôts. — C'est évident; on vous dira: vous voulez encore des prêtres pour baptiser vos enfants, leur faire faire leur première communion, les marier; vous voulez des prêtres pour visiter vos malades, absoudre vos mourants, enterrer vos morts, *payez-les!* Ce qui ne vous empêchera pas, bien entendu, de continuer à payer les écoles sans Dieu dont vous ne voulez pas, les théâtres où vous n'allez jamais! Vous paierez, en fait

d'impôts, tout ce que paieront les autres citoyens, et, de plus, vous vous chargerez, vous-mêmes et vous seuls, de l'*impôt du culte*, après vous être chargés de l'impôt des écoles libres. Contribuables, à vos bourses ! Pas de quartier pour les catholiques ! (1)

Art. 5. — Plus d'églises ! — Vous n'en croyez rien ? Mais lisez les articles 12, 13 et 14 de la nouvelle loi. On commence par y déclarer que vos églises *ne sont pas à vous*, chrétiens ; c'est pourtant vous ou vos pères qui les avez payées. On vous en laisse la jouissance ; mais on a soin de marquer tous les cas où on pourrait vous l'enlever.

Art. 6. — Main mise sur les cloches. — Elles ne sonneront pour vos fêtes religieuses ou vos sépultures que s'il plaît à M. le Maire ! Art. 27 : « Les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal. » Et l'on pourra les faire servir à annoncer les orgies les plus burlesques !

Art. 7. — Plus de Croix. — Ce n'est pas moins net : « Art. 28 : Il est interdit à l'avenir d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux... en quelque emplacement public que ce soit. » Liberté donc d'ériger dans les rues ou sur les places la statue d'un malfaiteur comme Danton ou Robespierre, celle d'un insulteur du Christ comme Renan ou comme Voltaire, mais la statue d'un bienfaiteur de l'humanité comme saint Vincent de Paul, ou l'image bénie du Rédempteur du monde, défense absolue !

Que les croix existant déjà soient conservées, — jusqu'à ce qu'il plaise à un gremlin ou à une loi nouvelle de les démolir ! — soit ! mais défense absolue de les relever si elles tombent !

Voilà, mes amis, résumée en quelques articles, clairs et précis, la loi dite de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Et je ne parle pas d'une foule d'autres points : de vos réunions à l'église mises sous la surveillance du commissaire de

(1) Cet effroi des catholiques français, à la perspective d'avoir à subvenir eux-mêmes au soutien de leurs églises et de leur clergé, nous paraît étrange en Amérique. Mais il faut tenir compte, pour apprécier leur état d'âme en cette matière, du fait que les contributions personnelles pour le culte ne sont, en France, ni dans les traditions ni dans les mœurs, et aussi de cet autre fait qu'il n'y a, en France, qu'une minorité de fidèles qui pratiquent la religion.

(Sem. rel. de Québec.)

police, du gendarme ou du garde-champêtre, du sens dessus-dessous où cela va mettre l'*industrie* et le *commerce*, de vos prêtres menacés de *prison* dès qu'ils vous diront, par exemple, l'Évangile en mains, que le divorce est défendu par Dieu, etc., etc. ! Vous en savez assez pour voir où nous allons ; vous comprenez *ce qui se prépare pour vous, vos femmes, vos enfants vos mourants et vos morts !*

Plus de religion ! Ce mot résume tous les projets de vos ennemis. Mais s'ils n'y a plus de religion, c'est la barbarie qui revient ! Il n'y aura plus de Français, plus de citoyens, plus d'hommes respectueux de leurs droits réciproques ; il n'y aura plus que des loups qui se mangeront entre eux, comme en 93.

Est-ce là que vous voulez en venir ? — Non, n'est-ce pas ?

Eh bien ! dites-le à vos sénateurs et à vos députés :

« *La loi que vous avez faite est un brigandage et une infamie ! Nous n'en voulons pas, entendez-vous ?* » . . .

LE SEMEUR VENDÉEN,

L'avis du Père Le Doré

Voici le compte rendu d'une interview donnée récemment, à un rédacteur de la *Libre Parole* (Paris), par le R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes.

Le vaillant supérieur général des Eudistes, dont le nom a si souvent été prononcé dans les conflits entre l'État sectaire et les Congrégations, est d'avis que seule l'action, la résistance obstinée et incessante peut venir à bout des sectaires.

— Voyez ce qui s'est passé pour ma Congrégation : nous n'avons tenu compte ni de la loi de 1886, ni de celle de 1895, nous n'avons jamais fait de déclaration, nous avons toujours refusé de payer les droits d'accroissement ; il y a dix ans que ça dure, et depuis dix ans on nous laisse la paix. Nous nous sommes mis hors la loi des impies et les impies nous laissent hors de leur loi.

« Le pire fléau de cette période lamentable que nous traversons, voyez-vous, c'est encore le légiste. Ceux qui l'ont écouté, qui ont répondu aux coups de force par des concessions perpétuelles (pour ne pas violer la loi — la *loi* !) ont subi toutes

sortes d'avaries, d'exactions et de misères. Les autres, comme nous, ont été les mieux partagés.

» Rien n'est fécond comme l'action ; rien n'est dangereux comme les « verbaux » parce qu'ils paralysent l'action.

» Pour moi, mon parti est pris : à moins que le Saint-Père ne me transmette des directions contraires, ce dont je doute, ma Congrégation ne tiendra aucun compte de la loi ; tous nous resterons chez nous et nous attendrons que l'on vienne nous en faire sortir par la force.

» Quand je dis par la force, j'entends la force active, non la force verbale : *on se battra (sic)*.

« Il n'y a pas de loi contre le droit, ce sont messieurs les légistes eux-mêmes qui nous l'ont enseigné ; la maxime est bonne et nous l'appliquons.

» Si nos ennemis veulent la guerre civile, ils l'aurent ; *on se battra*, vous dis-je !

» Aussi bien, un peu de sang ne sera pas de trop pour purifier toutes ces infamies et régénérer les chrétiens aveuglés de nos jours : le sang des martyrs pour la foi est toujours fécond. »

Les étapes de la persécution, en France

— o —

1. — D'abord les évêques sont exclus du conseil de l'Instruction publique, et les prêtres du bureau de bienfaisance.

2. — En 1880 : Le repos du dimanche est aboli pour les travaux administratifs. Crochetage des couvents.

3. — En 1881 : Plus d'enseignement religieux dans les écoles. Hôpitaux laïcisés.

4. — En 1882 : Défense aux instituteurs de jouer de l'harmonium et de chanter à l'église. Enlèvement des crucifix à l'école.

5. — En 1883 : Abolition des messes militaires et interdiction aux soldats de figurer dans les cérémonies catholiques.

6. — En 1884 : Suppression des prières pour la rentrée des Chambres. Abolition des facultés catholiques.

7. — En 1885 : Fusillade de Châteauvillain.

8. — En 1886 : Les religieux ne peuvent plus être profes-

seurs communaux, et aujourd'hui on leur interdit de se présenter à l'agrégation.

9. — En 1888 : Défense aux magistrats d'assister en corps aux processions, et plus tard défense de paraître en robe dans les cérémonies religieuses.

10. — Suppression des chanoines.

11. — Suppression de traitement à plusieurs évêques et à quelques milliers de prêtres.

12. — Suppressions des bourses aux séminaires catholiques.

13. — De 1876 à 1893 : On diminue de 11 millions le budget du culte catholique : on augmente de 50.000 francs le budget juif et protestant.

14. — En 1893 : Loi sur les fabriques.

15. — En 1894 : Loi fiscale contre les congrégations.

16. — Défense aux instituteurs d'accompagner leurs élèves à l'église.

17. — Suppression de la messe du Saint-Esprit.

18. — En 1901 : Loi sur les congrégations non autorisées.

19. — En 1903 : Loi sur les congrégations en général. Expulsion des religieux et des religieuses sans leur donner le moindre subside. Le gouvernement s'empare des couvents qui sont vendus à l'encan.

20. — Suppression des manifestations religieuses du Vendredi Saint à bord des navires, par Camille Pelletan, qui chasse les aumôniers des hôpitaux maritimes où ils logeaient afin de les éloigner du chevet des mourants.

Le même Camille Pelletan, sous prétexte de réglementer le service religieux, le désorganise en libre-penseur qu'il est ; il expulse comme des voleuses les Sœurs qui desservent les hôpitaux maritimes sous le trompeur prétexte de sauvegarder la fortune publique.

21. — L'interdiction des processions.

22. — Eglises saccagées et incendiées.

23. — Le vœu Pochon Cocula : Les catholiques refusés aux emplois publics et les militaires gradés qui pratiquent la religion sont signalés par des fiches honteuses à la disgrâce du ministre de la Guerre, alors que la Déclaration des Droits de l'Homme porte que nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses.

24. — Dix-huit évêchés sont vacants, et la plupart depuis longtemps.

25. — Que sont devenus les honneurs concédés avec juste raison au Saint Sacrement par le titre 21 du décret du 13 juillet 1804 ?

26. — Le Vendredi Saint de l'année 1904, les Christs sont enlevés des tribunaux.

27. — La suppression du budget des cultes. La séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nations protestantes et nations catholiques

(Suite.)

Le catholicisme est-il responsable de l'affaiblissement politique de l'Autriche actuelle ?

Nul ne conteste que ce grand Etat, officiellement catholique, et naguère si redoutable, est aux prises avec les plus graves embarras intérieurs. Il ne paraît plus posséder la solidité robuste ni la force d'expansion que l'on admire aujourd'hui chez son voisin l'empire d'Allemagne, en majorité protestant. Beaucoup trouvent dans ce contraste une preuve de l'influence délétère du catholicisme.

Et pourtant, la moindre étude impartiale du problème rend manifeste la raison véritable du contraste. C'est que la même *cause sociale* qui explique la force de la nouvelle Allemagne détermine aussi l'affaiblissement de la vieille Autriche. Cette cause sociale est bien étrangère à la religion catholique et à la religion protestante.

Au cours du XIX^e siècle, un immense mouvement s'est propagé en Europe : celui des *nationalités*. Les hommes qui se croient une commune origine ethnique, vivent des mêmes traditions et parlent la même langue, veulent briser les cadres politiques qui les séparent les uns des autres ou les confondent avec des peuples étrangers. Ils veulent créer des groupements distincts, constituer des nations autonomes et homogènes.

Grâce au mouvement des nationalités, la Prusse a pu réaliser une formidable « unité allemande », tandis que le Piémont aboutissait à créer « l'unité italienne ». Dans les Balkans, la

Grèce, la Serbie, le Monténégro, la Roumanie, la Bulgarie ont ressaisi leur indépendance nationale.

Or, la monarchie dualiste d'Autriche-Hongrie comprend 11 730 000 Allemands, 8 610 000 Magyars, 7 920 000 Tchèques, 5 250 000 Croates, 4 230 000 Polonais, 3 930 000 Ruthènes, 3 millions de Roumains, 1 270 000 Slovaques, 800 000 Italiens, sans parler des Juifs (1). Le souffle nationaliste agite la plupart de ces peuples, comme il agita naguère leurs voisins. Allemands, Magyars, Tchèques, Croates, Slovaques, Italiens et autres veulent conquérir leurs coudées franches et ne plus dépendre des races diverses auxquelles la politique les a rattachés. Voilà pourquoi l'État autrichien est déchiré par des querelles intestines, entravé dans son développement social, et peut-être menacé dans son unité même.

Du reste, il ne faut pas croire trop vite les prophètes de malheur. Bien des causes de solidarité subsistent auprès des causes de division. L'avenir pourra voir l'issue pacifique du conflit dans un large « fédéralisme » des nationalités de la région du Danube moyen, sous la commune hégémonie des Habsbourg. M. Louis Eisenmann a employé l'expression pittoresque de grande *Suisse monarchique*. Telle serait, pensent de bons juges, la solution la plus équitable, et surtout la plus favorable à l'équilibre européen (2).

Quoi qu'il arrive, le catholicisme n'a rien à voir dans la relative décadence qui résulte de cet âpre conflit. Ce ne sera certes pas lui qui aura provoqué les périls de dislocation qu'aura pu courir la monarchie dualiste. Au contraire, l'édifice austro-hongrois opposerait, sans doute, une moindre résistance aux agents destructeurs si près de 76 pour 100 des habitants ne

(1) RENÉ HENRY, *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, p. 9-35 Paris, 1903. In-8°. — Cf. ANDRÉ CHÉRADAME, *L'Europe et la Question d'Autriche au seuil du XX^e siècle*. Paris, 1901. In-8°. — Voir aussi la grande enquête de 1901 sur l'Autriche en Bosnie-Herzégovine, œuvre de onze rédacteurs de la *Revue générale des sciences*. — Enfin : *Le Compromis austro-hongrois de 1867 Histoire du dualisme*, par LOUIS EISENMANN. Paris, 1904. In-8°.

(2) Ainsi pensent notamment M. Anatole Leroy-Beaulieu, si au courant des questions de politique européenne, et M. Albert Sorel, un maître de l'histoire et de la science diplomatiques. — Remarquons que les fonds publics de l'Autriche restent cotés *au-dessus du pair* ; il n'en est pas de même pour certains pays dont cependant personne n'annonce la prochaine dislocation.

restaient pas fidèles à la religion du souverain. Les excitations au désordre, les appels à l'étranger viennent du côté protestant, non du côté catholique. Naguère, l'héritier de la couronne impériale et royale, l'archiduc François-Ferdinand, le rappelait en termes énergiques : les vrais coupables, en pays cisleithan, sont ceux qui apostasient à la fois leur religion et leur patrie en poussant la clameur pangermaniste *Los von Rom (Séparons-nous de Rome)* !

* * *

Nous avons déjà cité une phrase de M. Comte, dans un livre sur l'Espagne, dédié à Goncourt : « Le catholicisme a certainement enravé, en Espagne, le développement de l'humanité. Et si sa fâcheuse influence nous vaut actuellement la joie de connaître un pays où la vie est en retard sur celle du nôtre, ce n'est pas une raison pour ne pas constater les responsabilités historiques. »

Les littérateurs impressionnistes ont, sans doute, une haute compétence pour démêler « les responsabilités historiques ». Néanmoins, nous nous permettrons d'interroger aussi les économistes et les historiens, dont c'est bien un peu le domaine.

Un savant maître de l'Université a étudié longuement la péninsule ibérique au XVIII^e siècle, l'*Espagne de l'ancien régime*. Décrivant — sans aucun excès de bienveillance, ainsi qu'on va le voir — l'Eglise espagnole, il ne la montre nullement comme l'obstacle à de grands progrès que le pays, délivré d'elle, aurait su accomplir. Au contraire, il voit en elle une image exacte du caractère national, avec ses défauts et ses qualités. Il reproche au bas clergé son ignorance et son fanatisme, c'est-à-dire un double trait qui lui est commun avec toute la classe populaire. Mais il signale des dignitaires du haut clergé parmi les initiateurs les plus intelligents des améliorations sociales opérées sous le *despotisme éclairé* de Charles III (1).

Pourquoi donc l'Espagne est-elle aujourd'hui si loin de ses splendeurs du XVI^e siècle ? La raison principale en est fort étrangère aux questions religieuses.

L'invasion des *métaux précieux* du Nouveau Monde fut

(1) DESDEVICES DU DÉZERT, *L'Espagne de l'ancien régime. La société*, p. 67-98. Paris, 1897. In-8°.

pour l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II, un enrichissement factice et funeste. L'usage maladroit qu'elle en fit, parvint chez elle à fausser les conditions de la vie économique et du commerce. Tandis qu'elle s'épuisait en guerres dispendieuses et en somptuosités inutiles, elle négligeait l'agriculture et les industries actives; elle se laissait partiellement gagner par l'oisiveté, à laquelle ne la sollicitait que trop le climat de ses provinces méridionales. Aussi, peu à peu, est-elle tombée dans une décadence qui a duré deux siècles: elle a perdu chacune des colonies dont ses fils avaient fait autrefois la prestigieuse conquête.

L'histoire d'aucun peuple, écrit un spécialiste, M. Goury du Roslan, ne démontre d'une manière plus éclatante tous les maux qui peuvent résulter de l'ignorance ou du mépris de lois économiques. Aucun gouvernement n'a été imbu de plus de préjugés et n'a commis plus d'erreurs que le gouvernement espagnol; et les habitants d'aucune contrée n'ont expié plus durement les fautes de ceux qui les gouvernaient. Ruine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, perte des colonies, amoindrissement de l'influence diplomatique: telles furent les tristes conséquences des mauvais systèmes administratifs suivis par les ministres espagnols des XVII^e et XVIII^e siècles. » (1) (M. Desdevises du Désert a prouvé qu'il aurait été plus exact de mettre en cause les hommes d'État du XVI^e et du XVII^e siècle et non pas ceux du XVIII^e siècle.)

D'ailleurs, si l'Espagne a connu de réelles déchéances, elle connaît, de nos jours, un appréciable relèvement. Bien arriérés sont ceux qui la représentent comme un pays toujours plongé dans une absolue stagnation. La valeur du commerce général espagnol s'est élevée, entre 1850 et 1898, de 200 à 1 500 millions. L'essor économique s'est accentué depuis quatre ans. Les exportations étaient en 1901, de 790 millions (de piécettes), et en 1902 de 850 millions. Les recettes du budget de 1902 atteignaient 971 millions, et les recettes du budget de 1904 dépassaient le milliard (2).

(1) GOURY DU ROSLAN, *Essai sur l'histoire économique de l'Espagne*, t. I^{er}, p. 1-2. Paris, Guillaumin. 1888. In-8°.

(2) Cf. *Economiste français*, 6 février 1904; 19 mars 1904; *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1903; *Revue sociale catholique* (de Louvain), juin 1899, p. 231.

Enfin, tous ceux qui ont étudié la vie morale, l'art et la littérature de l'Espagne, même contemporaine, ont été frappés de son fier idéal chevaleresque. Dans l'ordre des faits, quand le peuple espagnol a repoussé la conquête révolutionnaire de Napoléon et aussi quand il a traversé la douloureuse crise de la perte de Cuba, il a fait preuve d'un héroïsme et d'une dignité qui ont forcé leurs hommages. Or, nul ne conteste que l'idéal, la bravoure et la vitalité nationale de l'Espagne ne s'inspirent de la foi catholique (1). C'est montrer assez que l'on manque de justice en accusant le catholicisme d'avoir « enrayé en Espagne le développement de l'humanité ».

Bibliographie

— *Études d'ames. Le vrai féminisme*, par EM. TERRADE. In-12 3 fr. 50. Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Le Père Lacordaire, dans les pages émues qu'il a consacrées à la mémoire de Mme Swetchine, disait : « On ne saurait trop propager le culte et le souvenir des belles âmes dans un temps où il y en a si peu. » Cette parole a inspiré ce livre, composé de modèles vivants où l'on trouvera peintes, avec un goût achevé et une délicatesse profonde, le portrait de belles âmes qui ont réalisé en elles, sous les formes diverses, l'idéal féminin.

— *La morale dans ses principes. Instructions d'apologétique*, par M. l'abbé LÉON DÉSERS, chanoine honoraire de Paris, curé de Saint-Vincent-de-Paul. Un vol. In-12 2 fr. 50. Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Ce volume fait suite à ceux dans lesquels l'auteur a déjà traité de *Dieu et l'Homme*, du *Christ Jésus*, de *l'Église*, des *Sacrements*. Il est clair comme ses devanciers, et si, dans son approbation, le Cardinal Richard « félicite l'auteur de son beau travail et lui souhaite un plein succès », nous espérons bien que le vœu du vénérable prélat se réalisera.

Ce livre de doctrine sûre, très informé, très moderne, éclaircira pour tous ceux qui le liront ces multiples questions qui se

(1) DESLANDRES, *L'Espagne*. Paris, Bloud, 1904, In-16. (Collection *Science et Religion*)

posent aujourd'hui, plus instamment que jamais, parce que la libre-pensée a voulu les accaparer pour combattre la morale chrétienne.

— Edmond Rousseau, *Alcool et Alcoolisme (Causeries sur l'intempérance)*. Québec, 1905. Un volume in-12 de 168 pages, illustré. En vente chez l'auteur, au prix de 50 sous.

Trois parties composent ce volume : I, L'alcool est le fléau moderne ; II, L'alcool et ses ravages ; III, Moyens de combattre l'intempérance. Huit planches hors texte et quatre gravures dans le texte forment une sorte de commentaire au texte lui-même.

Au commencement du volume, on lit une belle lettre adressée à l'auteur par Monseigneur l'Archevêque, qui le félicite de son travail, et souhaite une abondante diffusion de son livre.

Il est en effet certain que la lecture de cet ouvrage ferait partout le plus grand bien.

— Voici la Table des matières du *Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène*, par l'abbé V.-A. Huard, dont on trouvera l'annonce sur l'une des pages de la couverture du journal :

Introduction. Généralités sur l'histoire naturelle.

PREMIÈRE PARTIE ; Anatomie et Physiologie. Chapitre I, des éléments anatomiques ; chapitre II, la digestion et ses organes ; chapitre III, de la circulation ; chapitre IV, de la respiration ; chapitre V, assimilation. Sécrétions et excréments ; chapitre VI, la locomotion et ses organes ; chapitre VII, du système nerveux ; chapitre VIII, les organes des sens ; chapitre IX, la phonation ou la voix.

DEUXIÈME PARTIE : Classification. Chapitre I, division du règne animal ; chapitre II, les vertébrés ; chapitre III, les oiseaux ; chapitre IV, les reptiles et les batraciens ; chapitre V, les poissons ; chapitre VI, les insectes ; chapitre VII, les arachnides, les myriapodes et les crustacés ; chapitre VIII, les mollusques ; chapitre IX, les vers et les échinodermes ; chapitre X, les polypes, les spongiaires et les protozoaires.

TROISIÈME PARTIE : Notions d'hygiène. Chapitre I, définition et importance de l'hygiène. Influence de l'état moral sur la santé ; chapitre II, l'air, l'habitation, le vêtement ; chapitre III, l'alimentation ; chapitre IV, trois choses utiles au maintien de la santé : exercice, sommeil, bain.